

Accompagnement des communes en faveur de la biodiversité

Le label Villes et Villages Fleuris récompense les collectivités locales qui mènent des actions propices à l'embellissement de la commune et à l'amélioration du cadre de vie des habitants.

Depuis quelques années, ce concours a intégré une dimension écologique en instaurant des critères pour la préservation et la valorisation de la biodiversité communale. Ainsi la gestion différenciée des espaces, la réduction des produits chimiques, la mise en valeur des espaces naturels... sont autant de critères pris en compte. Par ailleurs, plus le nombre de fleurs attribuées aux communes augmente, plus le niveau d'exigences sur l'aspect environnemental augmente.

Qu'est-ce que la biodiversité ?

La notion de biodiversité englobe la totalité des êtres vivants ainsi que les interactions entre eux mais également avec leur habitat. Cet ensemble, faune, flore et milieux de vie représente un écosystème fragile et fortement menacé par les activités humaines (dégradation des milieux, changements climatiques, pollutions, introduction d'espèces exotiques envahissantes...) alors que la biodiversité fournit des biens ainsi que des services indispensables à l'Homme comme la pollinisation et la production de ressources.

Comment œuvrer pour la biodiversité ?

Une commune abrite spontanément des milieux propices à la biodiversité : les parcs et jardins, les plans d'eau, les haies, les prairies fleuries, les boisements... Une gestion adaptée (réduction de l'eau utilisée, plantation de vivaces locales...), un entretien respectueux des espaces (fauches tardives, rehausse des hauteurs de tonte...), la mise en place d'aménagements permettant d'offrir des habitats favorables à la faune (restauration de mares communales, installation de nichoirs...) sont autant d'actions encourageant l'accueil de la biodiversité.

Comment l'URCPIE des Hauts-de-France peut vous aider ?

L'Union Régionale des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement des Hauts-de-France est une association qui a pour but de mutualiser les compétences, les savoir-faire, la connaissance du territoire et l'expérience des sept CPIE de la Région Hauts-de-France. Elle œuvre pour l'intégration des notions d'environnement et de développement durable dans les pratiques et décisions quotidiennes de chacun grâce à la mise en place d'actions de sensibilisation et d'éducation des citoyens ainsi que l'accompagnement des acteurs socio-économiques dans leurs projets.

L'URCPIE des Hauts-de-France, soutenue par le Conseil régional des Hauts-de-France et l'Agence de l'eau Seine-Normandie, propose un **accompagnement gratuit** des communes souhaitant accueillir, préserver ou mettre en valeur la biodiversité de leur territoire. Cet accompagnement pourra se traduire par la fourniture d'informations, de conseils ou une aide dans la réalisation d'aménagements en faveur de la biodiversité.

Cet accompagnement vous intéresse ?

Contactez la délégation samarienne de l'URCPIE pour bénéficier de cet accompagnement:

Somme Nature Initiatives : 03 22 33 24 25 ou mission2@cpie80.com

